



VILLE de NERSAC
16440

Registre Arrêté n°2020-054

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrondissement d'ANGOULÊME

COMMUNE DE NERSAC

ARRETE

Le Maire de la commune de NERSAC en Charente,
Vu le Code des collectivités territoriales, ses articles L 2212-1 et L 22-2 et suivant,
concernant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant l'entretien des pelouses et des bâtiments situés au complexe sportif
« La Sablière » à NERSAC, il convient de réglementer l'utilisation des terrains de
sports et d'interdire l'accès aux pelouses et aux bâtiments à compter du jeudi 11
juin 2020 au lundi 03 août 2020

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès aux pelouses et aux bâtiments du complexe sportif de « la
Sablière » est interdit du jeudi 11 juin 2020 au lundi 03 août 2020.

Article 2 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les
agents des services techniques de la commune de Nersac.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Nersac.

Article 4 : Le Maire de Nersac,
Le Président du club de football de Nersac,
La Police Municipale,
Le District de football de la Charente

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Nersac, le 11 juin 2020
Le Maire, Barbara COUTURIER

